PV de la séance du 16 juin 2005 à la maison de la Grande Cariçaie

Thème de la séance :

Conservation des objets « Grande Cariçaie » de l'inventaire des zones alluviales d'importance nationale et des objets « Grande Cariçaie » de l'inventaire des bas-marais d'importance nationale : Objectifs de gestion et résolution d'éventuels conflits de compatibilité d'objectifs

Participants :

GEG : C. Strehler-Perrin, C. Clerc, M. Antonniazza, A. Gander
SCZA : C. Roulier, B. Werffeli
OFEFP : C. Gonet

Le déroulement de la séance s'organise sur la base du document (annexe) préalablement distribué aux participants.

Les objectifs de gestion originels des objets « Grande Cariçaie » de l'inventaire des bas-marais d'importance nationale sont brièvement rappelés. Les nouveaux objectifs de gestion, en cours d'élaboration, sont évoqués ; ils ont été essentiellement élaborés sur la base des résultats de la cartographie de la végétation de la Grande Cariçaie réalisée entre 1992 et 1997 et visent à la conservation de milieux prioritaires situés aux extrêmes du gradient hydrique prévalant dans les marais non-boisés (Nanocypérion, Molinion, Caricion davallianae (prairies à choin), Magnocaricion (prairies à marisque), Etangs). 2 différences fondamentales distinguent ces nouveaux objectifs des objectifs originels : d'une part les roselières ne figurent plus dans la liste des milieux prioritaires, d'autre part la conservation des milieux prioritaires, mis à part celle des prairies à choin, ne devrait plus être perçue comme une conservation « sub-intégrale » des surfaces considérées (aire, spatialité et caractéristiques biologiques des surfaces) mais plus souplement comme la conservation d'un « quota » de surfaces de milieux prioritaires.

L'ensemble des participants à la séance s'accorde à voir dans cette souplesse d'approche des possibilités de « rationaliser » la gestion des bas-marais non-boisés : à « l'acharnement thérapeutique » pour la préservation d'une surface d'un milieu prioritaire pourrait se substituer une compensation, économiquement plus avantageuse, de la perte de cette surface. Cette approche pose cependant 3 questions fondamentales :

1.- De manière générale, la perte de surface marécageuse non-boisée, au profit de la forêt alluviale, est-elle dommageable ?

2.- Comment organiser ces compensations en un système cohérent susceptible de permettre la concrétisation des objectifs de conservation des marais non-boisés et celle des forêts alluviales?

3.- La réussite de telles compensations restant hautement spéculative, doit-on, préalablement à toute planification généraliste, procéder à des expériences ?

Afin d'apporter les premiers éléments de réponse à ces questions, du moins aux 2 premières, le programme suivant est fixé :

- C. Gonet entrera en contact avec le WSL, en charge du suivi des bas-marais d'importance nationale, pour obtenir des informations concernant d'éventuelles tendances (embroussaillement et enforestation des bas-marais en Suisse et dans la Grande Cariçaie) révélées par ce suivi.
- C. Roulier et B. Werffeli extrairont les valeurs des surfaces des différents types de forêt alluviale présents dans la Grande Cariçaie et celles de ces mêmes types à l'échelle de la Suisse ; ils tenteront de d'établir la « valeur » de ces types d'une manière comparable à celle utilisée pour l'établissement de la « valeur » des types de végétation des marais non-boisés de la Grande Cariçaie (cf. Rapport concernant la nouvelle cartographie de la végétation de la Grande Cariçaie).

Les résultats de ces premières démarches devraient être à disposition des participants le 15 juillet au plus tard.

Cordialement

Christian Clerc

Annexe **Grande Cariçaie**

Conservation des objets de l'inventaire des bas-marais d'importance nationale et des objets de l'inventaire des zones alluviales d'importance nationale

La Grande Cariçaie, d'Yverdon-les-Bains à Cudrefin, représente un cas particulier dans l'ensemble des objets inventoriés par l'inventaire~~s~~ des zones alluviales d'importance nationale et celui des bas-marais d'importance nationale :

- la surface totale des objets qui composent la Grande Cariçaie font de celle-ci l'un des plus vastes ensembles de chacun des 2 inventaires : elle abrite en effet 600 ha de marais non-boisés (soit environ 3% de la surface totale des objets de l'inventaire des bas-marais d'importance nationale (19'186 ha selon l'état 2003) et 1'100 ha de zone alluviale (soit environ 5% de la surface totale des objets de l'inventaire des zones alluviales d'importance nationale (22'620 ha selon l'état 2003) ;

- la Grande Cariçaie partage, à l'instar des Bolle di Magadino et des Grangettes, la caractéristique d'être soumise à la fois à l'influence d'eaux de ruissellement, d'eaux phréatiques et d'eaux lacustres, ce qui se traduit par la coexistence de marais non-boisés se développant sur des ceintures en partie soumises à une « alluvialité lacustre » et de forêts alluviales soustraites aux crues du lac depuis la 1ère correction des eaux du Jura, mais encore soumises localement à une « alluvialité ripicole ou phréatique » ; cette « alluvialité » d'origine diverse (lacustre, ripicole, phréatique) a fait inscrire les marais et les forêts alluviales de la Grande Cariçaie dans l'inventaire des zones alluviales ; les objets « Grande Cariçaie » de l'inventaire des zones alluviales d'importance nationale comprennent donc presque complètement les objets « Grande Cariçaie » de l'inventaire des bas-marais d'importance nationale ;

- la gestion de la Grande Cariçaie est en majeure partie réalisée par une seule entité « institutionnelle » (le GEG) impliquée dans la gestion des marais non boisés mais aussi dans les réflexions menées lors de l'élaboration du plan de gestion forestier et dont les activités couvrent à la fois le domaine de la gestion et celui de la surveillance scientifique.

Le deuxième particularisme évoqué ci-dessus, autrement dit cette imbrication des objets de l'inventaire des bas-marais d'importance nationale dans celui des objets de l'inventaire des zones alluviales d'importance nationale, ne facilite pas l'énoncé d'objectifs de conservation. Il y a plus de 20 ans maintenant, avant même la publication des inventaires concernés, un objectif général clair avait été énoncé par le GEG : la conservation des marais non boisés doit primer sur celle des forêts.

Actuellement le GEG réfléchit à une reformulation cohérente des objectifs de gestion de la Grande Cariçaie ; il ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les implications de la dualité « conservation des forêts alluviales / conservation des bas-marais non boisés » et doit tenir compte des résultats et des considérations formulés par les organes impliqués dans la surveillance et la gestion des objets des inventaires nationaux. En l'état actuel des réflexions, le GEG souhaite reconduire l'objectif général d'une conservation préférentielle des marais non boisés ; cette préférence se justifierait par la rareté de ces milieux (et donc des spectres d'espèces qui les composent) en Suisse, par les dynamiques susceptibles de les faire disparaître (enforestation, érosion) ainsi que par la difficulté de compenser leur éventuelle perte. Dans le même esprit, le GEG souhaite ~~que~~ la conservation préférentielle de certains types de milieux composant les marais non boisés ; il a donc produit une liste de milieux prioritaires pour la Grande Cariçaie comprenant le Molinion, le Caricion davallianae (plus précisément les prairies à choin), le

Magnocaricion (plus précisément les cladiaies) ainsi que le Nymphaeion (au sens large : les surfaces d'eaux calmes et ouvertes). Parmi les milieux prioritaires choisis, le Molinion, le Caricion davallianae et le Magnocaricion sont ceux qui posent problème : ils sont à la fois des milieux dont la conservation est jugée prioritaire et des milieux dont la transformation rapide en forêt à caractère alluvial est probable si leur entretien était abandonné.

Ces considérations motivent donc la mise sur pied d'une séance d'experts susceptibles d'éclairer le GEG dans son choix d'objectifs de gestion. Afin de mieux cibler les attentes du GEG, une série de questions peuvent être énumérées :

- La conservation préférentielle des marais non boisés entre-t-elle éventuellement en conflit avec la conservation des zones alluviales : le maintien de n'importe quelle « qualité » de marais non boisé est –elle souhaitable si ce maintien s'effectue au détriment d'une possibilité d'extension de n'importe quelle « qualité » de forêt alluviale? → CR + BW : ° Enlèvent la responsabilité GRE de Carrégalie vis à vis de tous forestiers à l'échelle de la Suisse
- L'affirmation d'une telle préférence générale trouve-t-elle un justificatif au travers des résultats des suivis menés par la Confédération sur les objets des inventaires des bas-marais d'importance nationale et des zones alluviales d'importance nationale : constate-t-on une tendance générale à l'enforestation des marais non boisés au sein des zones alluviales inventoriées ? → CG : ° Résultats LNSL
- Existe-t-il une hiérarchisation de la valeur naturelle des milieux composant les zones alluviales, soit entre leurs parties boisées et celles non boisées ou au sein même de leurs parties boisées: la conservation d'un marais non boisé est-elle plus importante que celle d'une frênaie, la conservation d'une aunaie est-elle plus importante que celle d'une pinède ? → CR + BW → cf 1ère question
- Si cette hiérarchisation n'existait pas doit-on en proposer une, qui la réaliserait et sur quelle base? → CR+BW
- Si une telle hiérarchisation était possible doit-on viser une conservation stricte des éléments ou peut-on entrer dans un système plus souple de compensation : les périmètres d'une pinède et d'une prairie à molinie juxtaposées ou d'une aunaie et d'une roselière juxtaposées doivent-ils être maintenus à tout prix ou alors la perte de l'un ou l'autre de ces éléments pourrait-elle être compensée ailleurs?
- Dans le cas d'un système compensatoire tel qu'évoqué ci-dessus, quel serait l'outil de décision qui permettrait sa concrétisation : faut-il énumérer des cas théoriques et formuler leurs solutions ou doit-on fonctionner pragmatiquement, « au coup par coup »?

après réalisation de ; et quelques expériences CGR 2 derniers points pourront être abordés

En espérant que ces quelques interrogations vous motivent plus qu'elles ne vous lassent….

Christian Clerc
Champ-Pittet, le 14 juin 2005 → suite le 15/7/05